

## Rapport de la Commission des finances

**Préavis municipal n° 30 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable et de la réfection de la Rue de l'Etraz.**

**Approbation du projet routier communal du giratoire de la Ballastière.**

Gland, le 26 septembre 2022

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Jérôme Frachebourg	GDG, 1 <sup>er</sup> membre ad interim
M.	Nicolas Pellet	PLR, rapporteur
M.	Alain Bringolf	GDG
Mme	Ahimara Buffat	UDC
M.	Samuel Freuler	GDG, 1 <sup>er</sup> membre
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-e-s
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-e-s
M.	Evan Lock	GDG
M.	Rasul Mawjee	PLR

s'est réunie les 5, 15, 22 et 26 septembre 2022.

### Excusé-e-s

Les 5, 12, 15 et 26 septembre : Samuel Freuler.

Le 22 septembre : Alain Bringolf, Samuel Freuler, Iulica Gorgoni et Nicolas Pellet.

### Remerciements

Les membres de la COFIN remercient Messieurs Gilles Davoine, Municipal, et Julien Ménoret, Chef du Service des finances et de l'économie, pour la qualité des informations fournies dans le cadre des réponses écrites à leurs questions ainsi que lors de la séance du 15 septembre 2022.

Certaines réponses de la Municipalité, reprises in extenso, figurent ci-après en italique.

## Préambule

Comme expliqué dans le préavis, celui-ci comporte deux parties étroitement liées. Premièrement la demande de crédit pour le bouclage du réseau d'eau potable à la Rue de l'Etraz ainsi que pour la réfection d'une section de la même rue. Et deuxièmement, l'approbation du projet routier communal pour la réalisation du giratoire de la Ballastière. La possibilité de réaliser des travaux pertinents et dictés par le plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) de 2001, ainsi que les dernières décisions du Conseil Communal relatives à la relocalisation de la déchetterie et des activités de concassage du site de la Ballastière, donnent tout leur sens à ce préavis en raison des réorientations du trafic routier qui en découlent.

Concernant la proposition de réponse à l'opposition qui a été formulée et du manque d'aménagement prévu pour les cycles au niveau du giratoire, au vu du projet privilégié pour les cycles sur le futur itinéraire Gland-Prangins et de l'absence de tels aménagements sur les portions de route qui permettent d'accéder au futur giratoire, le rappel des règles concernant la circulation sécurisée des cycles dans un giratoire, paraît tout à fait adéquate.

Au niveau des aspects financiers, la Commission des finances n'a pas de remarques particulières, les charges d'amortissements et financières qui en découlent, étant clairement détaillées. Le résultat final devrait être plus favorable en raison des subventions de l'ECA qu'il est possible de demander sur les frais d'étude du réseau d'eau potable. Comme il faut attendre l'exécution des travaux pour faire cette demande, la diminution des coûts n'apparaît pas ici.

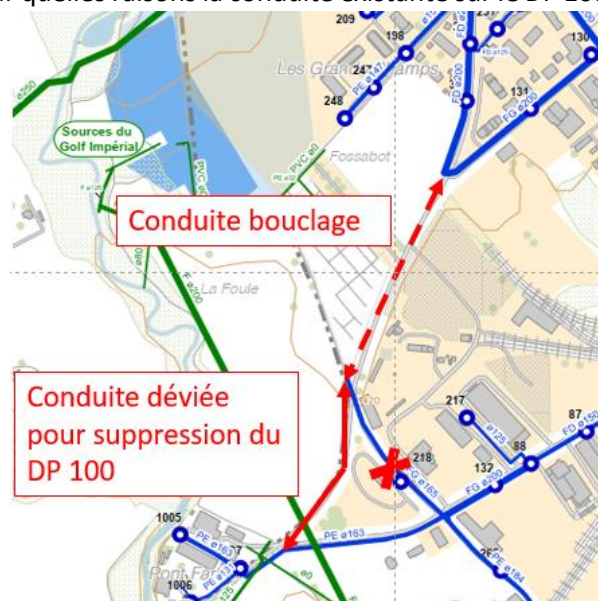
## Délibérations

La COFIN s'est interrogée sur les raisons qui ont fait que la solution d'un giratoire n'avait pas été retenue lors des réflexions concernant les aménagements routiers en 2015, dans le cadre du préavis 78/2015. La Municipalité nous a répondu qu'à ce moment-là, bien que la relocalisation des activités de la Ballastière était en cours de discussion, qu'en raison des incertitudes relatives à l'exécution de ce projet, d'autres objectifs étaient visés et la construction d'un giratoire n'avait pas été retenue. Il n'était pas possible d'anticiper ces besoins plus tôt et d'éviter un nouveau réaménagement en raison des développements et des projets validés ces dernières années.

La COFIN s'est également posé la question de savoir pour quelles raisons la conduite existante sur le DP 100 ne pouvait pas être utilisée et si ces coûts étaient indispensables. La réponse de la Municipalité est reportée en italique ci-dessous : *La partie de la conduite située sur le DP 100 sera détruite dans le cadre des aménagements prévu par Ronchi pour le déplacement du concassage sur la parcelle 427. Il n'est pas possible de la conserver.*

*La Ville de Gland ne prend pas en charge toute la conduite sous pression. Selon la figure ci-jointe, la conduite déviée (trait rouge) est à la charge de l'entreprise Ronchi. Il compense la conduite désaffectée dans le cadre du projet.*

*Les coûts de génie civil (290'000.-) et d'appareillage (120'000.-) correspondent uniquement à la partie bouclage (trait tillé rouge) qui permet de relier la Rue de la Paix à l'attente située sur le DP 100. Ces travaux faisant partie d'une mesure du PPDE et n'ont pas de conséquence directe avec les travaux de l'entreprise.*



Finalement la COFIN s'est aussi posé la question de la partie des travaux, prise en charge par l'entreprise Ronchi SA, afin d'avoir une idée du montant approximatif. La Municipalité nous a rendu attentifs au fait que l'estimation actuelle ne tenait pas compte du montant des coûts relatifs à la dépollution. Le montant prévu est d'environ CHF 1'870'000.- auxquels il faut rajouter les estimations suivantes :

*A ce jour, selon le bureau d'ingénieur mandaté pour l'évaluation financière, les montants sont les suivants pour les travaux :*

- *Aménagement du giratoire*
- *Déviation de la conduite d'eau sous pression*
- *Déviation des réseaux électriques*

1	Travaux de génie civil giratoire	779'700.00
2	Travaux de génie civil ESP	164'250.00
3	Travaux de génie civil SEIC	164'250.00
4	Travaux électricien SEIC	180'000.00
5	Travaux d'apreillage	63'840.00
6	Eclairage	0.00
7	Aménagement paysager	16'000.00
8	Marquage et signalisation	18'000.00
9	Honoraires pour étude et DT	138'500.00
10	Travaux géométriques	12'000.00
11	Divers et imprévus	138'560.00
<b>Total des travaux HT</b>		<b>1'675'100.00</b>
TVA 7.7%		128'982.70
<b>TOTAL DES TRAVAUX TTC</b>		<b>1'804'082.70</b>

## Conclusions

La Commission des finances est convaincue de la nécessité de ces travaux de réaménagement, à la fois pour le réseau d'eau potable, la réfection de la Rue de l'Etraz et du projet routier communal du giratoire de la Ballastière.

Ainsi, c'est à l'unanimité de ses membres que la COFIN recommande au Conseil d'accepter les conclusions du préavis municipal numéro 30 et de prendre les décisions suivantes :

- I. d'accorder le crédit de CHF 802'365.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude ;
- II. d'accorder à la Municipalité d'emprunter la somme de CHF 766'181.-
- III. d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts d'arborisation et de végétalisation par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 37'695.- par un prélèvement du fonds de réserve « Développement durable » via la rubrique 823 du compte de fonctionnement ;
- IV. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives à l'opposition maintenue qui concernent le projet routier ;
- V. d'adopter sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le projet routier de giratoire communal de la Ballastière soumis à l'enquête publique du 26 avril au 27 mai 2022 ;
- VI. d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation pour le Canton.

## Signatures des membres de la Commission

Jérôme Frachebourg 1 <sup>er</sup> membre a.i.	Nicolas Pellet Rapporteur	Ahimara Buffat Membre
Samuel Freuler Membre	Angelita Galvez Membre	Iulica Gorgoni Membre
Evan Lock Membre	Rasul Mawjee Membre	Alain Bringolf Membre